

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection Question écrite n° 30695

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives préoccupations des associations de protection animale concernant le développement d'un trafic de peaux de chats et chiens. Plusieurs sources d'information permettent en effet d'établir que des peaux de chats et de chiens sont importées en Europe et dans notre pays, où elles sont utilisées pour fabriquer, à l'insu des consommateurs, jouets, peluches, vêtements ou autres accessoires. Ces peaux proviennent généralement de pays asiatiques, où les animaux sont abattus de la manière la plus cruelle. Or, il semble que l'arsenal juridique ne permette pas d'empêcher ces importations ni l'utilisation de ces peaux. En conséquence, il souhaiterait savoir quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à cet odieux trafic.

Texte de la réponse

Selon la direction générale des douanes et droits indirects, aucun trafic majeur de peaux de chats ou de chiens originaires des pays asiatiques n'a été signalé.

Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Lenoir

Circonscription: Orne (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30695

Rubrique: Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3217 **Réponse publiée le :** 11 octobre 1999, page 5873